

PROCES VERBAL DU 12 avril 2021

L'an **deux mil vingt et un**, le **douze avril** à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS : BONNARET Vincent, CHAUSSAROT Annie, COUVREUR Fabienne, GABARD Josiane, MAGNIER Jean-Luc, LOOCK Vincent, POUCHOL Marc, RICHIN Denis, VISAGE Yves.

Mr DANCHAUD Patrice a donné pouvoir à Mme GABARD Josiane
PIGNIER Emmanuelle a donné pouvoir à Mr RICHIN Denis
Mr POUCHOL Marc a été nommé secrétaire de séance.



Délibération 2021/22	approbation du compte de gestion 2020 budget principal
Délibération 2021/23	approbation du compte de gestion 2020 budget AEP
Délibération 2021/24	approbation du compte administratif budget principal
Délibération 2021/25	approbation du compte administratif budget AEP
Délibération 2021/26	affectation du résultat budget principal
Délibération 2021/27	affectation du résultat budget AEP
Délibération 2021/28	vote des taux d'imposition
Délibération 2021/29	vote du budget principal et du budget AEP
Questions diverses	
Informations	

Délibération 2021/22 approbation du compte de gestion 2020 budget principal

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

☞ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

☞ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

☞ Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

☞ Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2021/23 approbation du compte de gestion 2020 budget AEP

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

☞ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'AEP de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

☞ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

☞ Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

☞ Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2021/24 approbation du compte administratif budget principal

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de madame CHAUSSAROT Annie, 1^{er} Adjointe,

Délibérant sur le compte administratif de la Commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur RICHIN Denis, Maire,

☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

☞ Approuve le compte administratif 2020 de la Commune à l'unanimité, qui laisse apparaître un résultat de l'année à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 146 869.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 90 918.12 €

Délibération 2021/25 approbation du compte administratif budget AEP

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de madame CHAUSSAROT Annie, 1^{er} Adjointe,

Délibérant sur le compte administratif du budget AEP de la Commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur RICHIN Denis, Maire,

☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

☞ Approuve le compte administratif 2020 du budget de l'AEP à l'unanimité, qui laisse apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 39 844.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 20 952.48 €

Délibération 2021/26 affectation du résultat budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	146 869.95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 264.29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	205 134.24 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-56 324.20 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-83 758.00 €
Besoin de financement F	=D+E -140 082.20 €
AFFECTATION = C	=G+H 205 134.24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	140 082.20 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	65 052.04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Délibération 2021/27 affectation du résultat budget AEP

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-39 844.46 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
<u>c. Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	60 829.68 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 985.22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	8 444.62 €
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-7 300.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	20 985.22 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	20 985.22 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Délibération 2021/28 vote des taux d'imposition

↳ Le Conseil vote à la majorité les taux d'imposition pour l'année 2021 :

	Taux
Foncier bâti	31.62 %
Foncier non bâti	42.86 %

Délibération 2021/29 vote du budget principal et du budget AEP

↳ Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif de la Commune qui s'élève à :

- ♦ 498 515.04 € en section de fonctionnement,
- ♦ 732 865.74 € en section d'investissement.

↳ Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif de l'AEP qui s'élève à :

- ♦ 157 420.01 € en section de fonctionnement,
- ♦ 104 636.59 € en section d'investissement.

Questions diverses-Informations

- monsieur le maire fait le point sur l'avancée des travaux de la traversée du bourg.
- Il remercie madame Chaussarot Annie pour son investissement concernant les travaux de mises aux normes de la cantine de l'école ainsi que du suivi des employés inter-communaux.
- Il remercie monsieur Visage Yves pour son aide à la réalisation des espaces verts et fleuris de la commune.
- Il remercie aussi monsieur Oriol Patrick, habitant du lieu-dit Les Bourneaux pour le bouchage des trous sur le chemin de la croix des chameaux.
- Monsieur le maire fait un point sur le dossier de création de la piste forestière qui est en souffrance depuis plusieurs années. Il informe le conseil municipal que suite à une rencontre récente avec madame Lainé Marie-Odile, cette dernière reste opposée à l'abandon d'une partie de son terrain qui bloque la création de cette piste.

Fin de séance 18 heures 30 minutes.

Signatures :